

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du Lundi 12 janvier 2026 – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la dernière séance

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération portant attribution de subventions aux associations locales ;
- 2 – Délibération portant attribution d'une subvention à la Prévention Routière ;
- 3 – Délibération portant participation dans le cadre d'un voyage scolaire ;
- 4 – Délibération pour convention S.P.A. 2026 ;
- 5 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 6 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

Informations du Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration :

Nicolas DUHAMEL procuration à Denis VIGIER

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Olivier GROSJEAN

Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON

Secrétaire de séance : Nathalie BLACHON

Le Maire certifie :

- Que la convocation du conseil municipal a été faite le 7 janvier 2026 ;
- Que le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 13 ;

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune le 4 février 2026, en exécution des articles L. 2 131-1, L. 2 121-25 et R. 2 121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajouter une délibération portant de subvention au titre du FAPC 2026.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 1

Objet : Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 17 décembre 2025

Le Maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mercredi 17 décembre 2025. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce dernier à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération subventions aux associations locales

Le Maire propose les montants suivants pour l'année 2026 :

Parents d'Élèves	422,00 €
Société de Chasse	182,00 €
C.C.A.S.	10 000,00 €
Les Amis de Dracy	237,00 €
Blanc Couleur	233,00 €
Tennis Club	649,00 €
Bourgogne Bonsaï Club	186,00 €
Pétanque dracysienne	88,00 €

Donneurs de sang	102,00 €
Bibliothèque	1 996,00 €
Gymnastique Volontaire	128,00 €
Bonheur d'Être	102,00 €
Yoga pour tous	103,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry	349,00 €
PROVISIONS	1 300,00 €
TOTAL	16 077,00 €

* Ces subventions ne seront versées qu'après réception de la demande, du dernier bilan de l'association et du budget prévisionnel 2026. Tous les conseillers municipaux ayant un intérêt pour une association locale sont sortis durant l'adoption de ces dernières et n'ont donc pas pris part au vote (Mme PALMACE Marie-Claude pour le Don du Sang, M. VIGIER Denis pour la Bibliothèque et Mme MENAND Mireille pour Blanc Couleur et Bourgogne Bonsaï Club).

Après départ des conseillers intéressés, accord à l'unanimité des présents.

POINT N° 3

Objet : Délibération portant attribution d'une subvention à la Prévention Routière

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association « *LA PRÉVENTION ROUTIÈRE* » dans le cadre du dispositif « *Savoir Rouler à Vélo* » à destination des élèves dracysiens, la subvention suivante :

Établissement	Montant alloué
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE Secrétariat comité 71 Association La Prévention Routière 168, Rue Rambuteau 71000 MACON	150 €

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Délibération portant participation dans le cadre d'un voyage scolaire

Dans le cadre de l'organisation des voyages scolaires par le Groupe Scolaire « *Les Crays* », Monsieur le Maire propose, après échanges, que la participation financière de la commune au transport soit fixée à 55 € par enfant.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 5

Objet : Délibération pour convention S.P.A. 2026

Le Conseil Municipal renouvelle la convention de fourrière **sans capture** avec la Société Protectrice des Animaux de la région de Chagny à compter du 1^{er} janvier 2026.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 6

Objet : Délibération portant de subvention (FAPC 2026)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux pour 2026, la commune a la possibilité de demander une subvention pour le projet d'investissement suivant :

Projet éligible
Rénovation thermique des portes d'entrée de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Demande** au Maire de solliciter cette subvention concernant cette opération ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 7

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion ne s'est tenue depuis la dernière séance.

POINT N° 8

Objet : Comptes-rendus des autres représentations extérieures

Aucune réunion ne s'est tenue depuis la dernière séance.

Informations du Maire

- Saint-Vincent Tournante 2026 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des activités de la Confrérie des Chevaliers du Cep Henry IV, le Domaine DELIANCE sera le gardien de la statue de Saint-Vincent pour 2026. Cela faisait 17 ans que le domaine viticole dracysien n'avait pas eu cet honneur. À cette occasion, un cérémonial précis est organisé (remise de la statue du Saint et d'un diplôme souvenir, d'un cortège à pied, d'une messe puis d'une arrivée sur Dracy-le-Fort aux alentours des 12h) avec en clôture un banquet gastronomique.

- Déploiement de la vidéoprotection – point de situation :

Dans le cadre de la poursuite du déploiement des 4 nouvelles caméras, un point de situation a été réalisé avec le prestataire. Les nouveaux systèmes ont bien été positionnés comme prévu sur les candélabres dracysiens. Pour pouvoir les alimenter en continu, 3 nouveaux compteurs ont été installés. Les demandes de raccordement pour ces derniers ont été réalisés le 19 décembre dernier et la commune attend maintenant que ce dossier soit pris en charge par EDF. Un serveur informatique a d'ores et déjà été configuré et il sera installé une fois que toutes les caméras seront opérationnelles.

Monsieur le Maire précise que les demandes d'habilitation pour les élus ont été déposées auprès de la préfecture et que Madame GARNIER Céline, Secrétaire Générale de Mairie a déjà reçu un agrément préfectoral d'une durée de validité de 5 ans.

- Réhabilitation et sécurisation de la passerelle de l'Orbize :

Depuis la parution du bulletin municipal 2025, l'entreprise SIMONATO a terminé la réalisation des culées de béton. Les 10 micropieux sont bien secs. Des échanges se tiennent actuellement sur les calculs de portance avec le métallier, l'entreprise BLONDEAU. Le charpentier et le bureau d'étude spécialisé se tiennent prêt pour la poursuite du chantier et la création sur mesure des pièces qui constituent les différents éléments de la structure.

Monsieur le Maire évoque également une réflexion qui pourrait être engagée sur la réfection du cheminement piéton entre la station d'épuration et la passerelle et sur lequel seraient installés des potelets lumineux en lien avec le SYDESL.

- Réhabilitation d'un bien communal en futur logement communal :

L'architecte, mandaté pour assister la commune dans la réhabilitation d'un bien en futur logement communal, a fourni un petit résumé de l'avancement des travaux, à savoir :

- Au rez-de-chaussée, les démolitions ont été achevées, les fenêtres ont été posées et les réseaux électriques/plomberie sont en cours de réalisation ;
- A l'étage, les démolitions sont à finaliser, l'ouverture vers la future chambre a été faite et les velux créés, les réseaux électriques/plomberie sont en cours d'installation et les fenêtres seront posées d'ici la fin de la semaine.

Les travaux de doublage des cloisons, plafond et la pose de l'isolation se feront à partir du 19 janvier prochain.

- **Milieu associatif :**

→ **Assemblée Générale du QI GONG – 5 janvier 2026 :**

Madame PETITJEAN Dominique s'est rendue à l'assemblée générale du QI GONG. La présence d'une deuxième association sur le territoire communal depuis septembre ne poserait aucune difficulté ni à l'une, ni à l'autre en raison du fait que ce soit sur des créneaux et des enseignements différents.

→ **Assemblée Générale du Don du Sang – 10 janvier 2026 :**

Madame PALMACE Marie-Claude a assisté, le 10 janvier dernier, à l'assemblée générale de l'Amicale pour le Don du Sang. Au cours de celle-ci, il a été évoqué l'augmentation des subventions en 2025 et les rapports financiers ont été présentés. Il a été également précisé que la Saône-et-Loire était, en 2025, le département qui comptait le plus de donneurs (plasma, sang total...). 100 donneurs viennent quasiment à chaque collecte organisée à Givry. L'association communique sur ces activités à travers plusieurs supports comme les affichages sur les panneaux lumineux, PanneauPocket, des flyers. Madame PALMACE Marie-Claude a été reconduite dans ses fonctions de vice-présidente de l'Amicale du Don du Sang.

→ **Papillons Blancs :** Remerciements pour l'octroi d'une subvention.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC) :**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'APC est ouverte du **lundi au vendredi de 13h45 à 17h.** En décembre, ce sont 41 clients qui ont pu en bénéficier. Depuis sa réouverture en novembre 2021, ce sont 1 177 clients qui ont eu recours à ce service de proximité.

- **Document transmis :**

- ✓ Le Rapport d'Activité et de Développement Durable 2024 du Grand Chalon.

Le prochain conseil municipal est prévu **Mardi 3 février 2026 à 19 heures à la Mairie.**
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire,
Nathalie BLACHON

Le Maire,
Olivier GROSJEAN

